



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 3 Décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	28/11/2022
En exercice	14	Date de la séance	03/12/2022
Présents	8	Heure de la séance	9H30
Votants	11	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique			
MAUBERT-SBILE Karine			
MALARET Stéphane			
LIPPS Pascal			
GISTAIN Marie-Angèle			
CANO-DUMONT Geneviève			
CATALOGNA Magali			
CASTREC Yves			
GUERIN Evelyne			
HAGUENIN Mélanie			
HAUCHARD Béatrice			
LENE Luc			
LEON Frédéric			
REBEL Cyril			

Secrétaire de séance	Luc LENE
----------------------	----------

N° 2022/35-0312 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Madame Karine MAUBERT-SBILE indique qu'une parcelle communale est enclavée dans les biens communautaires au niveau du gymnase. Elle se situe entre les gymnases et la clôture du stade du collège.

Elle propose de poursuivre les actions de renaturation de la commune en désimperméabilisant ce bien communal et en créant un espace public.

La désimperméabilisation du site permettrait de créer un îlot de fraîcheur naturel, favorisant l'évacuation des eaux pluviales du plateau des gymnases par le drainage des sols et l'aménagement d'une aire de pique-nique et repos pour les locataires de la résidence de la Tour, les randonneurs et visiteurs avec plantation d'arbres.

LOT	MONTANT HORS TAXES	MONTANT TOUTES TAXES
Diagnostic Amiante de la parcelle	658,33 €	790,00 €
Décroutage parcelle	10 325,79 €	12 390,95 €
Plantation arbres	180,00 €	216,00 €
Acquisition table de pique-nique	1 540,00 €	1 848,00 €
TOTAL	12 704,12 €	15 244,95 €

Avant l'engagement de tous travaux, Monsieur le Maire propose de soumettre une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2023 pour cet aménagement d'espace public.

Il est raisonnable d'espérer un taux d'aide de 35 %.

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
Création espace public	12 704,12 €	15 244,95 €	ETAT	4 446,44 €
			COMMUNE	10 798,51 €
TOTAL	12 704,12 €	15 244,95 €	TOTAL	15 244,95 €

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2023 auprès des services de l'Etat;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents.

VOTE :

CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 11

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 3 décembre 2022

A Vérac, le 27 janvier 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

